© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

STATUS LÉGAL DU KAVA-KAVA

Par Profil supprimé Postée le 30/04/2015 09:48

> Bonjour,
> quel est le status légal du kava-kava ?
> L'achat, la vente de cette plante en France est autorisé ?
>
> Merci.
> A bientôt.

Mise en ligne le 30/04/2015

Bonjour,

Tout produit contenant du Kava Kava ou Kawa (piper methysticum) ou permettant d'en consommer est interdit en France, sauf sous forme homéopathique à un certain dosage (JO du 26 mars2003). Vous trouverez des précisions quant au statut et au risque du Kava en consultant le bulletin de l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) de juin/juillet 2003 (en cliquant sur le lien).

Cordialement.